

«CHASSEUR\_CIVILITE» «CHASSEUR\_NOM» «CHASSEUR\_PRENOM»  
«INTITULE»  
«CHASSEUR\_ADRESSE1»  
«CHASSEUR\_ADRESSE2»  
«CHASSEUR\_CP» «CHASSEUR\_COMMUNE»

Puymoyen, le 21 mars 2024

**N° de matricule** : «MATRICULE»

**Unité cynégétique** : «MASSIF\_LIBELLE»

**Bureau d'enregistrement N° «BUREAU»**

**REF.** : 118/BM/CM/CD

**Objet** : CIRCULAIRE N°2 : ASSEMBLEE GENERALE DU 19 AVRIL 2024

Dossier suivi par Carine DEMARLY

Madame, Monsieur,

Par circulaire du 28 février 2024 et par annonces légales parues dans le quotidien « la Charente Libre » le 7 mars dernier, nous vous avons adressé l'ordre du jour de cette assemblée générale 2024 qui se tiendra, en présentiel, le 19 avril prochain à 17h00, dans la salle Safran du Complexe Paul Dambier à Champniers.

Conformément à nos statuts, cette année le vote des résolutions se fera à main levée.

Vous trouverez dans cette deuxième circulaire :

- La situation financière de la FDC16 arrêtée par le Conseil d'Administration, l'Expert-Comptable et certifiée par le Commissaire aux Comptes consultable également sur [www.fdc16.com](http://www.fdc16.com).
- La présentation des résolutions statutaires qui seront soumises à votre approbation.
- Le coupon-réponse pour l'inscription au repas.
- Un courrier sur la mise en place du prélèvement automatique SEPA et un formulaire de souscription.
- Votre carte d'entrée et de vote vous permettant de récupérer votre dossier territoire.

**Votre carte de banquet vous sera remise le jour de l'assemblée générale.**

## **ORGANISATION DES BUREAUX D'ENREGISTREMENT**

Comme l'année précédente, les territoires récupéreront, dans la salle des Lavois, leur dossier et émargeront le listing de présence de l'Unité Cynégétique dans laquelle se trouve leur territoire. **Vous connaîtrez ainsi à l'avance votre bureau d'enregistrement.**

Les bureaux d'enregistrement **seront ouverts à partir de 16h00 pour contrôler les cartes de vote et délivrer les dossiers.**

Nous vous rappelons qu'il devra être présenté pour la remise des dossiers en plus de votre carte d'entrée et de vote, **une pièce d'identité** permettant de certifier à la fois l'identité de son titulaire : **carte nationale d'identité ou passeport ou permis de conduire.**

N° de bureau	Unité cynégétique	Personnel n°1	Personnel n°2
1	Terres de Groies	Frédéric MAHE	Emmanuel GUILLEMET
2	Terres Rouges	Franck PAPILLAUD	Stéphane BERNARD
3	Chataigneraie Limousine	Philippe GERVAIS	Sébastien PELLETIER
4	Périgord et Montmorélien	Cécile CHALAND	Didier LALIEVE
5	Champagne et Saintonge	Pauline DILLERIN	Frédéric MAPPA
Cas particuliers et litiges		Carine DEMARLY	Nathalie GAUTHIER
<b>Sous le contrôle de Maître Marine LAMOUREUX, huissier de justice</b>			

## MODALITES DU VOTE A MAIN LEVEE

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur de la FDC16, s'agissant d'une année sans élection des membres du Conseil d'Administration, les délibérations seront votées à main levée.

Les adhérents qui se présenteront aux guichets recevront dans leur dossier de vote :

**NOUVEAUTÉS**

1 carton rouge	CONTRE
1 carton orange	ABSTENTION
1 carton vert	POUR

Il vous sera demandé de les utiliser lors du vote de chacune des résolutions présentées.

## FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES BUREAUX

Nous vous informons que les bureaux de la FDC16 fermeront le 19 avril 2024, jour de l'assemblée générale dès 12h00 afin de permettre au personnel fédéral de vous accueillir dès 16h00.

## BANQUET (FEUILLE ROSE A RETOURNER)

Si vous ne l'avez pas déjà fait, n'oubliez pas de réserver vos places pour le traditionnel banquet qui clôturera cette assemblée générale. Pour rappel, la FDC16 prend en charge un repas par territoire de chasse participant à l'assemblée générale à condition de bien nous retourner le coupon joint.

**Dernier délai avant le 10 avril 2024.**

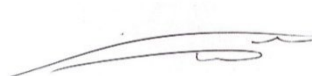
Comptant sur votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire Général,

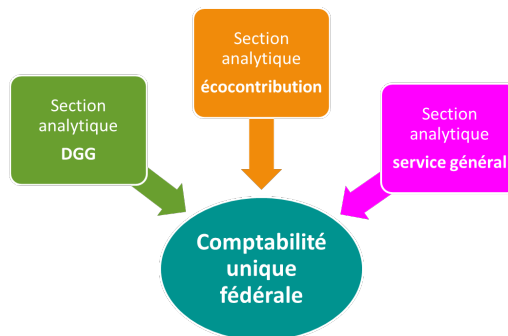


Claude PINEL

Le Président,



Bruno MEUNIER



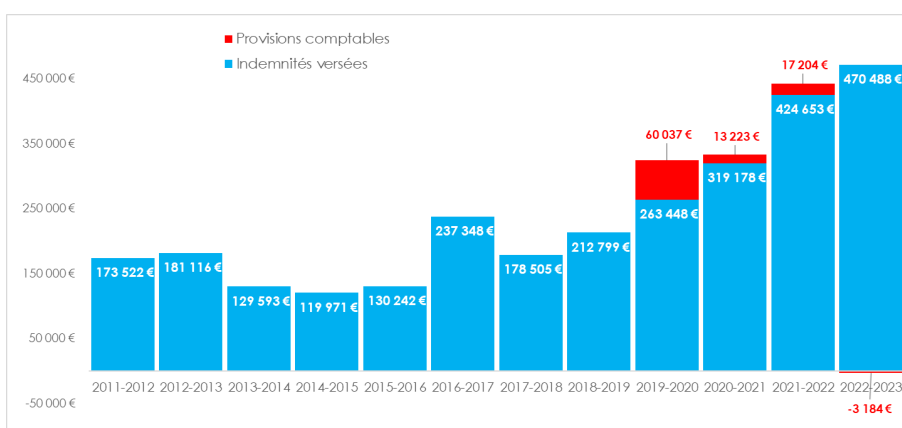
Pour vous simplifier la lecture des informations qui suivent, tous les chiffres sont arrondis à l'entier supérieur ou inférieur.

## Section analytique DGG 2022-2023

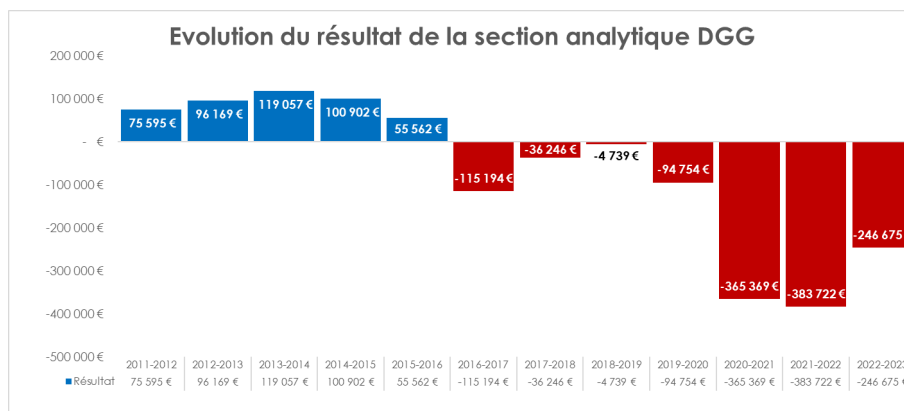
SECTION ANALYTIQUE "DEGATS GRAND GIBIER" AU 30/06/2023				
N°	INTITULES	2022-2023	2021-2022	DELTA N-1
70011	Timbre grand gibier + reversion permis national	129 412,50 €	144 160,95 €	- 14 748,45 €
707	Vente clôtures et matériels	2 127,34 €	4 199,05 €	- 2 071,71 €
708	Dispositifs de marquage (sanglier, chevreuil et cerf)	376 598,00 €	304 538,64 €	72 059,36 €
74	Subventions : plan de résilience Etat	122 843,42 €	284,00 €	122 559,42 €
75/77	Produits Exceptionnels/produits divers : CTB ; CTM	9 642,00 €	3 668,70 €	5 973,30 €
78	Reprise sur provisions DGG	156 541,73 €	139 338,07 €	17 203,66 €
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>797 164,99 €</b>	<b>596 189,41 €</b>	<b>200 975,58 €</b>
6076	Achats matériels de prévention	- €	211,08 €	- 211,08 €
601	Indemnisation dégâts	470 487,98 €	424 653,17 €	45 834,81 €
6067	Achats dispositifs de marquage	28 144,18 €	21 009,59 €	7 134,59 €
62264	Frais d'estimation dégâts	46 588,17 €	43 466,22 €	3 121,95 €
61/62	Frais généraux dont l'affectation de 10 %	52 094,36 €	45 609,78 €	6 484,58 €
64	Charges de personnel affectées	253 505,98 €	233 835,63 €	19 670,35 €
65	Subventions versées : prévention DGG	30 599,99 €	40 589,00 €	- 9 989,01 €
67	Charges exceptionnelles	- €	4 160,00 €	- 4 160,00 €
68	Dotation aux amortissements et provisions DGG	162 418,92 €	166 377,31 €	- 3 958,39 €
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 043 839,58 €</b>	<b>979 911,78 €</b>	<b>63 927,80 €</b>
	<b>RESULTAT</b>	<b>- 246 674,59 €</b>	<b>- 383 722,37 €</b>	<b>137 047,78 €</b>

La situation de la section analytique dégâts grand gibier est encore déficitaire cette saison à hauteur de 246 674,59 € contre 383 722,37 € en N-1. Elle est marquée par :

- ⇒ Une hausse des produits affectés dont le plan de résilience de l'Etat pour pallier l'augmentation du coût des denrées suite à la guerre en Ukraine (122 843,42 €).



- ⇒ Une hausse des indemnités de dégâts à hauteur de 470 487,98 € contre 424 653,17 € en N-1 comprenant 435 394,84 € pour la saison 2022-2023 et un reliquat des exercices précédents payés sur la campagne à clôturer.
- ⇒ Une hausse des charges de personnel affectées à hauteur de 253 505,98 € contre 233 835,63 € en N-1 avec une clé de répartition identique mais une augmentation du temps passé à la prévention des dégâts dont le chevreuil.



Depuis la campagne 2016-2017, la section analytique dégâts grand gibier ne s'autofinance plus alors que les dégâts continuent de s'accroître. Le déficit cumulé représente 1 249 884 € ce qui correspond à la moitié d'un budget fédéral annuel.

Sur les 3 dernières campagnes, ce déficit correspond à une perte d'1 million d'euros pour cette seule section analytique.

## Compte de résultat consolidé 2022-2023

<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 30/06/2023</b>				
N°	INTITULES	2022-2023	2020-2021	DELTA N-1
70	Ventes (marchandises et contrats de service)	658 497,59 €	585 872,26 €	72 625,33 €
74	Subventions d'exploitation	418 621,62 €	266 763,81 €	151 857,81 €
75	Autres produits de gestion courante (timbre fédéral et adhésion territoires)	1 085 561,38 €	1 055 962,43 €	29 598,95 €
76	Produits financiers	13 010,45 €	15 541,79 €	- 2 531,34 €
77	Produits exceptionnels	14 571,16 €	7 950,00 €	6 621,16 €
78	Reprise sur provisions/fonds dédiés	177 714,73 €	187 534,50 €	- 9 819,77 €
79	Transfert de charges	844,00 €	-	844,00 €
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 368 820,93 €</b>	<b>2 119 624,79 €</b>	<b>249 196,14 €</b>
60	Achats	695 427,67 €	649 657,20 €	45 770,47 €
61	Services Extérieurs	140 754,72 €	132 876,87 €	7 877,85 €
62	Autres Services Extérieurs	316 623,65 €	276 780,95 €	39 842,70 €
63	Impôts et Taxes	59 506,66 €	73 132,15 €	- 13 625,49 €
64	Frais de Personnel	1 040 194,79 €	996 585,12 €	43 609,67 €
65	Autres Charges de Gestion Courante	208 771,07 €	157 617,20 €	51 153,87 €
68	Dotations	243 971,16 €	254 897,54 €	- 10 926,38 €
66	Charges financières (intérêts sur emprunts)	1 376,92 €	1 484,23 €	- 107,31 €
67	Charges exceptionnelles	5 876,84 €	18 304,35 €	- 12 427,51 €
69	Impôt sur les sociétés	2 003,00 €	10 834,00 €	- 8 831,00 €
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 714 506,48 €</b>	<b>2 572 169,61 €</b>	<b>151 167,87 €</b>
	<b>RESULTAT</b>	<b>- 345 685,55 €</b>	<b>- 452 544,82 €</b>	<b>98 028,27 €</b>

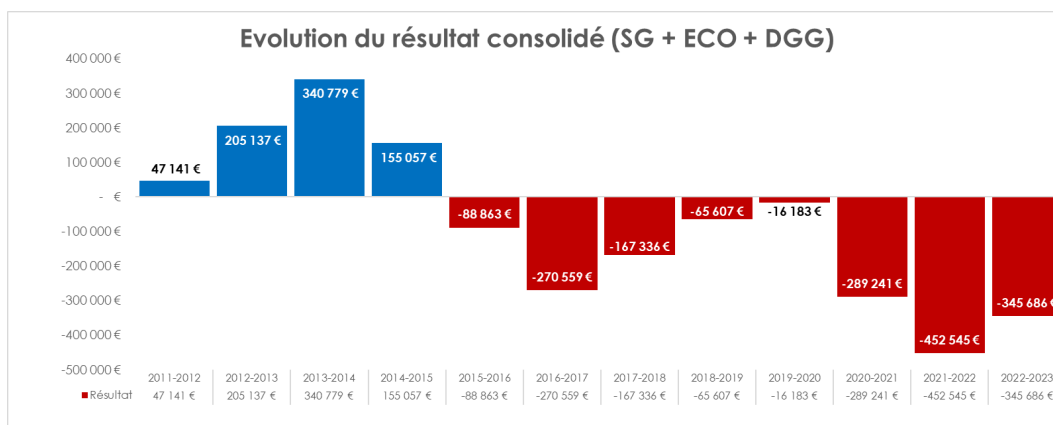
Le compte de résultats consolidé (fusion des trois sections analytiques : dégâts grand gibier, écocontribution et service général) est de nouveau déficitaire à hauteur de 345 685,55 € contre 452 544,82 € en N-1 :

⇒ Du côté des produits :

- Une hausse des ventes de 72 625,33 € dont 37 K€ d'animations des MAEC.
- Une hausse des subventions d'exploitation de 151 857,81 € dont 122 K€ du plan de résilience de l'Etat pour les dégâts.
- Une hausse des autres produits de gestion courante de 29 598,95 € malgré la baisse de 237 validations (budget construit à - 350 validations).
- Une baisse des reprises de provisions retraite de 9 819,77 € consécutive à l'actualisation du taux (calcul statistique).

⇒ Du côté des charges :

- o Une hausse des achats de 36 317,85 € dont 29 K€ de traitement des viscères avec la Sotramo (Equarrissage).
- o Une hausse des autres services extérieurs de 49 295,32 € dont 13 K€ de frais d'assemblée générale (centenaire), 13 K€ de frais de déplacement et 12 K€ d'honoraires (Commissaire aux Comptes et social).
- o Une hausse des frais de personnels de 43 609,67 € dont 40 K€ imputables aux deux augmentations du point INM indexées sur la fonction publique territoriale.
- o Une hausse des autres charges de gestion courante de 51 153,87 € dont 50 575 € de contribution FNC à l'écocontribution correspondant aux 5 € par chasseur ayant validé en Charente.



Depuis 2015-2016, les comptes de la FDC16 sont déficitaires à hauteur de 1 696 056 € en 8 exercices comptables consécutifs dont 74 % de ce déficit est imputable aux dégâts de grand gibier. L'objectif, à court terme, reste la reconstitution de nos fonds propres.

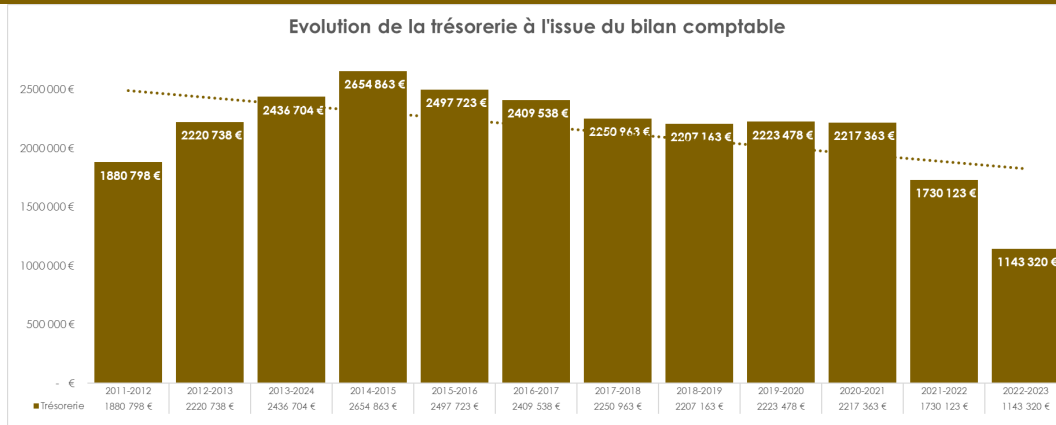
## Bilan consolidé 2022-2023

BILAN CONSOLIDE AU 30/06/2023					
ACTIF				PASSIF	
	AU 30/06/2023		AU 30/06/2022		
	BRUT	AMORT.PROV.	NET	NET	AU 30/06/2023
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
Immobilisations incorporelles	141 970 €	135 321 €	6 649 €	4 303 €	Autres fonds sans droit de reprise
Terrains	331 096 €	271 265 €	59 831 €	62 781 €	Réserves
Constructions	1 195 677 €	989 768 €	205 909 €	227 869 €	Projets associatifs
Matériel	318 167 €	251 998 €	66 168 €	40 271 €	Résultat de l'exercice
Autres immobilisations corporelles	489 822 €	453 565 €	36 256 €	67 387 €	<b>TOTAL</b>
Immobilisations financières	17 061 €		17 061 €	7 003 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 493 793 €</b>	<b>2 101 918 €</b>	<b>391 875 €</b>	<b>409 613 €</b>	<b>FONDS DEDIES</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>AVANCES ET ACOMPTES</b>					
Créances usagers	928 809 €		928 809 €	713 269 €	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>
Autres créances	164 376 €		164 376 €	64 651 €	Provision pour départs en retraite
Disponibilités	1 143 320 €		1 143 320 €	1 730 123 €	Provision pour indemnisation des dégâts
Charges constatées d'avance	132 747 €		132 747 €	127 869 €	<b>TOTAL</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 369 252 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 369 252 €</b>	<b>2 635 913 €</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 863 045 €</b>	<b>2 101 918 €</b>	<b>2 761 127 €</b>	<b>3 045 527 €</b>	<b>DETTES</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
<b>FONDS DEDIES</b>					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
<b>DETTES</b>					
<b>TOTAL PASSIF</b>					

Le bilan comptable est une photographie du patrimoine comptable de la structure et de l'endettement à un instant « t » en l'occurrence au 30 juin 2023. Cette image confirme :

- ⇒ Une érosion de l'actif circulant avec des disponibilités qui passent de 1 730 123 € à 1 143 320 € soit une baisse de 586 803 €.
- ⇒ Une érosion des capitaux propres avec des réserves qui passent de 1 019 745 € à 570 133 € soit une baisse de 449 612 €.
- ⇒ Une augmentation des produits constatés qui passent de 810 625 € à 1 003 715 € soit une hausse de 193 190 € correspondant à la traduction comptable de l'augmentation de la rentrée d'argent en 2023-2024 consécutive au vote des contributions lors de l'assemblée générale 2023.

# Evolution de la trésorerie



En 2014-2015, la FDC16 disposait de 2 654 863 € de trésorerie pour 1 143 320 € en 2022-2023. Depuis la loi chasse de 2000 dite loi VOYNET, il est conseillé aux FDC de disposer d'un exercice de fonctionnement d'avance en trésorerie pour faire face à quelque aléa que ce soit.

**Comme le Commissaire aux Comptes l'a rappelé, les prochains exercices comptables auront pour objectif de reconstituer ce matelas de trésorerie nécessaire à la pérennité de la structure fédérale.**

## Projet de budget prévisionnel 2024-2025

Les cotisations ont été calculées en prenant en compte la prévision d'inflation 2024 de 2,5 % indiqué dans le projet de loi de finances. La réalité financière des dégâts nous a conduit à construire une section analytique dégâts de grand gibier à hauteur de 800 000 €.

Détail des produits DGG	Prévisionnel DGG 2024-2025	Pourcentage
Manufix sanglier	219 760 €	27%
Bracelets chevreuil	222 981 €	28%
Bracelets cerf et BDF	45 510 €	6%
Contribution territoriale de base	72 775 €	9%
Contribution territoriale différenciée	38 974 €	5%
Plan d'accompagnement de l'Etat	200 000 €	25%
<b>TOTAL DES PRODUITS DGG</b>	<b>800 000 €</b>	<b>100%</b>
Détail des charges DGG	Prévisionnel DGG 2024-2025	Pourcentage
Indemnités aux agriculteurs	400 000 €	50%
Dispositifs de marquage GG	30 000 €	4%
Frais d'estimation	45 000 €	6%
Frais généraux (10 %)	55 000 €	7%
Charges de personnels affectées	255 000 €	32%
Subventions versées	15 000 €	2%
<b>TOTAL DES CHARGES DGG</b>	<b>800 000 €</b>	<b>100%</b>
<b>RÉSULTAT PREVISIONNEL DGG</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>

**Pour équilibrer cette section analytique, le Conseil d'Administration a décidé compte tenu des efforts déjà consentis par les chasseurs et les territoires, d'envoyer un signal fort de soutien en recourant à l'utilisation des 200 K€ du plan d'accompagnement de l'état (convention financière triennale) reçu en 2023.**



Si la FDC16 n'avait pas choisi cette option, le montant de la contribution territoriale différenciée (remplaçant de la contribution territoriale majorée) aurait dû être de 238 K€ avec un impact très fort sur les territoires aux dégâts de grand gibier les plus importants.

<b>PROJET DE BUDGET PREVISIONNEL 2024-2025</b>				
<b>Comptes de produits</b>		<b>Réalisé 2022-2023</b>	<b>Prévisionnel 2023-2024</b>	<b>Prévisionnel 2024-2025</b>
70	Ventes	658 497 €	679 700 €	698 251 €
74	Subventions d'exploitation	418 622 €	348 921 €	550 089 €
75	Autres produits de gestion courante	1 085 561 €	1 261 849 €	1 427 925 €
76	Produits financiers	13 010 €	10 000 €	10 000 €
77	Produits exceptionnels	14 571 €	4 000 €	4 000 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	177 715 €	164 000 €	153 358 €
79	Transfert de charges	844 €	500 €	500 €
<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>		<b>2 368 820 €</b>	<b>2 468 970 €</b>	<b>2 844 122 €</b>
<b>Compte de charges</b>		<b>Réalisé 2022-2023</b>	<b>Prévisionnel 2023-2024</b>	<b>Prévisionnel 2024-2025</b>
60	Achats	695 519 €	610 000 €	635 000 €
61	Services extérieurs	140 755 €	119 500 €	148 000 €
62	Autres services extérieurs	316 533 €	300 000 €	348 000 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés	59 507 €	76 000 €	66 000 €
64	Charges de personnel	1 040 195 €	1 072 000 €	1 183 496 €
65	Autres charges de gestion courante	208 771 €	170 500 €	205 575 €
66	Charges financières	1 377 €	5 000 €	10 000 €
67	Charges exceptionnelles	5 877 €	0 €	0 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	243 971 €	100 000 €	243 358 €
69	Impôts sur les sociétés	2 003 €	10 000 €	2 000 €
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>		<b>2 714 506 €</b>	<b>2 463 000 €</b>	<b>2 841 429 €</b>
<b>RESULTAT PREVISIONNEL</b>		<b>-345 686 €</b>	<b>5 970 €</b>	<b>2 693 €</b>

Les éléments importants à retenir pour le budget prévisionnel 2024-2025 sont les suivants :

⇒ Pour les produits :

- Une baisse de 18 K€ des ventes et prestations.
- Une hausse de 201 K€ des subventions d'exploitation avec le Naturo'bus, les MAEC et le plan d'accompagnement dégâts de l'Etat.
- Une hausse de 166 K€ des autres ressources avec l'augmentation des tarifs des cotisations et autres redevances fédérales malgré une perte de chasseurs évaluée - 515.
- Une stabilité des produits financiers et exceptionnels.
- Une baisse de 10 K€ de provisions de dégâts.
- Une stabilité des transferts de charges.

⇒ Pour les charges :

- Une hausse des achats de 25 K€ avec une augmentation des coûts de l'énergie malgré une renégociation des contrats.
- Une hausse de 28 K€ des services avec l'intégration du projet informatique en remplacement de l'architecture actuelle (sécurisation des données, externalisation des flux, migration et installation du nouveau matériel).
- Une hausse de 48 K€ des autres services extérieurs avec le maquettage et l'impression du prochain SDGC.
- Une baisse de 10 K€ des impôts et taxes.
- Une hausse des charges de personnels de 111 K€ intégrant une augmentation du point INM de 1 % ainsi que des charges sociales (réduction FILLON en baisse).
- Une hausse de 35 K€ des autres charges de gestion courante malgré la suppression du permis de chasser à 0 € et des abandonnistes (parrain et parrainé).

- o Une hausse de 5 K€ des intérêts sur emprunt intégrant l'achat de deux véhicules, le remplacement du parc informatique et le Naturo'bus, dépenses amortissables sur plusieurs années.
- o Une hausse de 5 K€ des charges financières et une stabilité des charges exceptionnelles.
- o Une hausse de 143 K€ des dotations aux amortissements et aux provisions en hausse avec les dégâts et les retraites.
- o Une baisse de 8 K€ des impôts sur les sociétés.

Les propositions des cotisations et autres contributions pour la saison 2024-2025 soumises à l'approbation de l'assemblée générale 2024 seront les suivantes :

Détail	Montant	Evolution
Bracelet daim	0 €	-
Bracelet chevreuil	26 €	+ 1 €
Bracelet cerf mâle	113 €	+ 3 €
Bracelet cerf BDF	72 €	+ 2 €
Manufix sanglier ≥ 20 kg	33 €	+ 1 €
Manufix sanglier < 20 kg	0 €	-
Cotisation départementale annuelle	112 €	+ 3 €
Adhésion simple	256 €	+ 6 €
Contrat de service (part forfaitaire)	150 €	-
Contrat de service (part à l'ha)	0,28 €	+ 0,01 €
Contribution territoriale de base (CTB)	102,50 €	+ 2,50 €
Contribution territoriale différenciée (CTD)	0 € - 0,50 €	+ 0,20 €

La contribution territoriale différenciée (CTD) remplacera l'ancienne contribution territoriale majorée (CTM). Afin de répondre à l'objectif du législateur de responsabiliser davantage les territoires avec une CTD proportionnée, le montant de la CTD variera en fonction du niveau des surfaces détruites par commune (toutes espèces de grand gibier confondues).

Compte tenu que seules les données de l'année N-1 (2022-2023) sont disponibles et peuvent faire l'objet d'une exploitation pour le calcul de la CTD, ce sont ces données qui ont servi à faire la simulation ci-dessous. Pour les territoires répartis sur plusieurs communes administratives, le calcul sera réalisé au prorata des superficies enregistrées dans chaque commune comme c'est déjà le cas.

**Le calcul de la CTD est simple : « superficie du territoire » x « taux de la commune administrative (N de la classe\*) » = « montant de la cotisation territoriale différenciée ».**

Sur la base des données de surfaces détruites pour la saison 2022-2023, c'est ainsi que 5 classes ont été constituées pour la CTD 2024-2025 :

N° classe*	Classes en fonction de la surface détruite	Surfaces détruites grand gibier en ha	Nombre de communes concernées	Montant de la CTD par ha
1	0 ha	0	219	0 €
2	De 0,1 ha à 1 ha	33	65	0,02 €
3	De 1,1 ha à 3 ha	62	38	0,07 €
4	De 3,1 ha à 9 ha	155	28	0,19 €
5	Plus de 9 ha	233	13	0,50 €
	TOTAL	483	363	

**A titre d'indication, sans les 200 K€ du plan d'accompagnement dégâts de l'Etat, le montant de la CTD aurait oscillé entre 0,14 € (classe 2) et 3,07 € (classe 5) au lieu entre 0,02 € (classe 2) et 0,50 € (classe 5) comme cela sera proposé.**



# Résolutions soumises au vote lors de l'assemblée générale 2024

Pour toutes les résolutions, un texte explicatif sera présenté afin de vous présenter les arguments qui ont conduit à proposer ces résolutions.

## Résolution n°1 : **désignation du bureau de l'assemblée générale**

Approuvez-vous le principe que le bureau de la FDC16 soit celui de cette assemblée générale ?

## Résolution n°2 : **approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2023**

Approuvez-vous le procès-verbal de l'assemblée générale 2023 tel qu'il vous a été présenté ?

## Résolution n°3 : **approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration**

Approuvez-vous le rapport de gestion du Conseil d'Administration tel qu'il vous a été présenté ?

## Résolution n°4 : **approbation du rapport d'activité**

Approuvez-vous le rapport d'activité tel qu'il vous a été présenté ?

## Résolution n°5 : **approbation du rapport moral**

Approuvez-vous le rapport moral tel qu'il vous a été présenté ?

## Résolution n°6 : **approbation des comptes annuels de l'exercice 2022-2023**

Approuvez-vous les comptes annuels de l'exercice 2022-2023 clos au 30 juin 2023, tels qu'ils ont été arrêtés et donnez-vous quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion ?

## Résolution n°7 : **affectation du résultat de l'exercice 2022-2023**

Approuvez-vous l'affectation de l'imputation du déficit de 345 685,55 € en diminution des réserves de gestion ?

## Résolution n°8 : **poursuite et affectation des projets associatifs**

Approuvez-vous dans le cadre des projets associatifs financés à partir des réserves fédérales, la poursuite du PAPG pour 72 043 € et la suspension du permis de chasser à 0 € ?

## Résolution n°9 : **approbation du budget prévisionnel 2024-2025 avec vote des cotisations et participations financières correspondantes**

Approuvez-vous le budget prévisionnel 2024-2025 tel qu'il vous a été présenté avec le vote des redevances et contributions 2024-2025 correspondantes ?

## Résolution n°10 : **nomination du cabinet Exco Valliance Audit SAS en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de six exercices**

L'assemblée générale, après avoir pris acte de l'expiration du mandat de Monsieur Didier RAMMELAERE, commissaire aux comptes et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes le cabinet Exco Valliance Audit SAS pour une durée de six exercices. Approuvez-vous cette proposition ?

# SEPA

Single Euro Payments Area

Puymoyen, le 26 mars 2024

Objet : prélèvement automatique SEPA

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Afin de simplifier et sécuriser la gestion de vos paiements, nous vous proposons d'opter pour le prélèvement automatique SEPA pour tous vos règlements auprès de la FDC16 : adhésion territoriale, cotisations liées au plan de chasse et plan de gestion, factures diverses...

Cette option présente plusieurs avantages :

- **Gratuite et sans frais** : passer au prélèvement automatique ne vous coûte rien et n'entraîne aucun frais supplémentaire sur vos factures.
- **Plus de risque d'oubli** : le montant de votre facture est prélevé à partir de la date de paiement indiquée sur votre facture.
- **Plus de risque d'erreur** : notamment pour les règlements par chèque.
- **Plus de frais postaux pour nous retourner votre règlement** : le paiement de vos factures s'effectue sans intervention de votre part.
- **Simple à mettre en place** : vous pouvez passer au prélèvement automatique en complétant et signant le mandat ci-joint.

**Optez pour le  
PRELEVEMENT  
AUTOMATIQUE !**



Si toutefois vous ne souhaitez pas opter pour le prélèvement automatique, veuillez nous retourner par courrier à la FDC16 ou par mail à [carine.demarly@fdc16.com](mailto:carine.demarly@fdc16.com) votre RIB (excepté ceux qui l'ont déjà adressé) en y indiquant votre numéro de matricule afin que celui-ci soit enregistré dans le logiciel RETRIEVER pour d'éventuels remboursements, virements de subvention...

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Président,

Bruno MEUNIER



La FDC16 vous facilite la vie en vous proposant le prélèvement automatique SEPA pour toutes vos factures (adhésion territoriale, cotisations liées au plan de chasse et au plan de gestion, factures diverses...). Signez le mandat de prélèvement ci-dessous. Si celui-ci est vierge, merci de bien vouloir le compléter et nous joindre votre RIB comportant les mentions BIC et IBAN :

- o Par mail : [carine.demarly@fdc16.com](mailto:carine.demarly@fdc16.com)
- o Par courrier : FDC16 - Rue des chasseurs - 16400 PUYMOYEN

## Mandat de prélèvement automatique SEPA

En signant ce formulaire de mandat de prélèvement SEPA, vous autorisez la FDC16 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de la FDC16. Vos droits concernant le présent mandat de prélèvement SEPA sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Référence unique de mandat (RUM)

MATRICULE : «MATRICULE»

### Coordonnées du débiteur

Intitulé : «INTITULE»

Nom : «CHASSEUR\_NOM»

Adresse : «CHASSEUR\_ADRESSE1»

«CHASSEUR\_ADRESSE2»

CP : «CHASSEUR\_CP»

Ville : «CHASSEUR\_COMMUNE»

### Coordonnées du créancier

ICS : FR34ZZZ87828

Fédération des Chasseurs de la Charente

Rue des Chasseurs - ZE

16400 PUYMOYEN

### Coordonnées bancaires du compte à débiter

**Titulaire du compte\*** : «TERRITOIRE\_RIBNOM»

**BIC\*** : «TERRITOIRE\_BIC»

**IBAN\*** : «TERRITOIRE\_IBAN»

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par la FDC16, en sa qualité de responsable du traitement, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

**Signature du titulaire du compte à débiter (\*)**

**Fait à (\*) :**

**Le (\*) :** \_\_ / \_\_ / 2024

(\*) Les mentions, marquées d'un astérisque sont obligatoires.



# COUPON-REPONSE

## INSCRIPTION AU DINER

Assemblée générale

**19 avril 2024**

Nom du territoire : «INTITULE»

N° de matricule : «MATRICULE»

**1** repas gratuit

NOM et Prénom

Fonction

--	--

Et

repas X 30 € soit un montant de \_\_\_\_\_ €

**Règlement par chèque à l'inscription, à l'ordre de la FDC16**

A retourner **avant le 10 avril 2024** à la FDC16 - Rue des chasseurs – ZE - 16400 PUYMOYEN

*Toute réservation non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.*

*Merçi par avance de votre compréhension.*

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2024.

**Nombre de  
places limitées  
à 450**

Signature



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA CHARENTE

ASSEMBLEE GENERALE : 19 AVRIL 2024

## CARTE D'ENTREE ET DE VOTE

A présenter obligatoirement à l'assemblée générale le 14/04/2024

Matricule : «MATRICULE»

Adhérent territorial : «INTITULE»

Porteur de voix : «CHASSEUR\_NOM» «CHASSEUR\_PRENOM»

Timbres votes enregistrés : «NBVOIX\_POUVOIRS»

Voix adhésion : «NBVOIX\_ADHESION»

Voix superficie : «NBVOIX\_HECTARES»

---

**TOTAL :**

**«NBVOIX» Voix**

Fait à Puymoyen, le 3 avril 2024.